



**inform**  
**CONTACT**

**NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS**

№ 93

Juillet – Septembre 2016

***La déclaration  
de la Confédération générale  
des syndicats à l'occasion  
de la Journée mondiale pour  
le travail décent***

Le 7 octobre 2016, les syndicats de notre région, avec tout le mouvement syndical international, vont marquer pour la neuvième fois la Journée mondiale pour le travail décent. Instaurée en 2008 sur l'initiative de la CSI, cette Journée a été considérée par les syndicats comme une nouvelle possibilité de déclarer ensemble, tous à la fois, leur soutien au Programme du travail décent adopté par l'OIT en 1999.

Ce Programme vise à garantir aux travailleurs des emplois de qualité, une rémunération décente et équitable, des conditions de travail en sécurité, une protection sociale adéquate, tout en reconnaissant les normes du travail internationales reconnues, les principes du dialogue social et le respect de la dignité des travailleurs.

Durant les années écoulées, la Journée mondiale est devenue un élément clef dans la lutte du mouvement syndical mondial pour la création des conditions favorables au travail efficace et productif, à la réalisation des droits des travailleurs, y compris le droit aux négociations collectives, au développement du dialogue social sur la base des relations de travail modernes.

L'importance du concept du travail décent s'accroît infiniment à l'étape actuelle, dans les conditions de crise économique et d'instabilité de la situation socio-économique. De point de vue des syndicats, les principes et les buts de ce concept doivent servir de base à toutes les mesures d'assainissement de l'économie qui touchent les intérêts des salariés, car c'est la seule voie pour résoudre les problèmes actuels.

Cela signifie que les tentatives des pouvoirs de colmater les trous budgétaires aux frais des travailleurs,

en augmentant les prix, les impôts, les tarifs et d'autres exactions, ainsi qu'en diminuant le financement de la sphère sociale, doivent rencontrer une riposte résolue de la part des organisations des travailleurs.

Ce n'est donc pas par un effet du hasard que les syndicats du monde soulèvent cette question auprès des chefs d'Etat et de gouvernement du G7 et du G20, font tout le nécessaire pour la faire inclure à l'ordre du jour des rencontres au sommet. Le récent sommet syndical, tenu lors de la rencontre du G20 à Pékin, a proposé aux leaders mondiaux un programme «Les Six Pas» dont la mise en œuvre pourrait aider à construire une nouvelle économie mondiale qui prendra en considération les exigences du travail décent, les intérêts des travailleurs et de leurs familles. Cependant, malgré ces efforts, le monde est toujours très loin des objectifs du travail décent.

Les difficultés de sa réalisation se font sentir aussi dans la région où fonctionnent les organisations membres de la CGS. Aujourd'hui l'économie de nos pays traverse une étape qui n'est pas des meilleures. Les indices socio-économiques majeurs sont en baisse, l'inflation augmente, les monnaies nationales sont dévaluées, les prix des biens et des services augmentent, en raison de quoi les revenus réels de la population diminuent. Nous sommes témoins de la tension sur le marché du travail et du nombre croissant des conflits de travail, nous voyons la hausse du chômage caché, y compris par-

mi les jeunes. En même temps, on enregistre la baisse de la rémunération par rapport au prix du travail, les tentatives de geler l'indexation des pensions de retraite et des allocations, la hausse des arriérés de salaires et l'approfondissement de l'inégalité sociale. La situation avec l'immigration de travail est devenue préoccupante.

Dans ces conditions, les syndicats de notre région insistent résolument auprès des gouvernements pour qu'ils abandonnent leur politique d'austérité et adoptent des mesures pour la croissance économique par le développement du secteur réel de l'économie, par la stabilisation de la situation sur le marché du travail et par la hausse des revenus de la population en tant qu'un important facteur de stimulation de la demande.

Compte tenu de ces facteurs et de ces tendances, la Confédération générale des syndicats appelle ses organisations membres à se rallier au mouvement syndical international et à organiser le 7 octobre 2016 ou autour de cette date, les différentes actions en soutien du travail décent, et à couvrir le plus largement possible ces initiatives dans les médias syndicaux et autres.

Cette année, de même que l'année passée, la Confédération syndicale internationale (CSI) propose d'organiser cette Journée sous le slogan principal «Halte à la cupidité des entreprises», ce qui vient de la volonté du mouvement syndical

de riposter à l'offensive du capital multinational qui dicte ses règles inhumaines au marché global du travail.

La CGS soutient cette proposition, mais considère que les slogans et les revendications de cette Journée doivent être liés avec les problèmes concrets et les circonstances qui préoccupent les travailleurs de chaque pays et de chaque branche où fonctionnent nos organisations membres.

La Journée mondiale pour le travail décent nous donne la possibilité de démontrer la solidarité et l'efficacité d'actions des syndicats de notre région, leur ardeur à défendre les droits et les intérêts des travailleurs. Son succès contribuera à augmenter la confiance des travailleurs envers les syndicats, leur prestige et l'influence dans la société.

### ***Le Forum des jeunes de la CGS à Minsk***

Le Deuxième forum syndical international de jeunes a eu lieu à Minsk (Biélorus) du 29 juin au 3 juillet 2016. Plus de 200 jeunes militants syndicaux de 17 pays y ont pris part.

Intervenant au Forum, Valery Youriev, secrétaire général adjoint de la CGS, a souligné que la Fédération des syndicats de Biélorus (FSB), une des avant-gardes du mouvement syndical de la CEI, marche de l'avant.

Les rencontres pareilles contribuent beaucoup au renforcement de l'unité, de la fraternité et des bonnes traditions dans le mouvement syndical de la région.

La discussion principale du Forum a été concentrée sur le thème «Le monde du travail. Le dialogue ouvert». Les participants au Forum ont pris connaissance du rapport «L'initiative sur l'éradication de la pauvreté et le programme d'actions à l'horizon 2030», préparé par Guy Ryder, directeur général de l'OIT. Ce programme a été présenté à la 105<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du travail en 2016 et a appelé les 187 pays membres de l'OIT à en finir avec la pauvreté d'ici à l'an 2030. Selon les données de l'OIT, dans plusieurs pays du monde les jeunes constituent la partie la plus vulnérable de la population et vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

Lors du Forum, les Conseils des jeunes de la CGS et de la FSB ont signé un accord de coopération.

### ***Azerbaïdjan: le Comité exécutif de la CSA discute des problèmes du genre***

La réunion du Comité exécutif (CE) de la Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan a discuté de l'activité des syndicats pour garantir l'égalité des genres.

Le CE a mis en relief que le Centre pour l'égalité des genres et les pro-

blèmes des femmes auprès de la CSA avait organisé durant la dernière période 811 séminaires, tables rondes et d'autres initiatives, auxquelles plus de 25 000 personnes ont pris part.

Les syndicats font beaucoup pour garantir une vraie égalité des genres sur le marché du travail, essayent de faire apprendre aux femmes les qualités de leader, la capacité de défendre en connaissance de cause leurs droits, se basant sur la législation nationale.

Grâce à ces efforts, le nombre des femmes dans les organes dirigeants des syndicats, aux postes élus et aux conseils sociaux a beaucoup augmenté.

Le CE a apporté des amendements au Règlement sur le Conseil des jeunes de la CSA et a élu les nouveaux membres et le président de ce Conseil.

### ***Bélarus: la FSB dresse le bilan intermédiaire de son activité***

Dans le rapport, préparé par les spécialistes de la Fédération des syndicats de Bélarus et publié le premier septembre, il est signalé que la situation avec l'emploi partiel s'est améliorée un peu dans le pays par rapport de l'année passée. A part cela, on a réussi à ne pas permettre l'augmentation du chômage. A la date du premier juillet 2016, le nombre des chômeurs enregistrés dans le pays a

représenté 1,1% de la population active.

En même temps, les syndicats sont préoccupés par les indemnités de chômage qui restent toujours très basses. Au dire du représentant de la FSB, la convention générale prévoit l'augmentation de l'indemnité de chômage jusqu'au minimum vital, cet article de la convention étant exécutoire.

La Fédération a aussi proposé de créer un fonds de garantie en cas de faillite de l'entreprise. Selon les syndicats, les processus de modernisation et de restructuration de l'économie, qui sont actuellement en marche dans le pays, provoquent des risques sociaux, tels que le chômage et le non-paiement des salaires lors de la faillite des entreprises. Selon la FSB, le fonds de garantie pourrait devenir un mécanisme de défense pour les travailleurs et les employeurs.

### ***Géorgie: l'USG exige la création d'un système du contrôle d'Etat sur la sécurité du travail***

En juin 2016, un accident du travail a eu lieu dans un atelier de transport de la Société par actions «Tbilsres» à Tbilissi. Comme résultat, deux travailleurs ont péri, un travailleur a été gravement intoxiqué. La raison est simple : l'administration de l'entreprise, au mépris des normes de la sécurité du travail, n'a pas livré aux travailleurs ni masques à gaz, ni autres moyens de protection individuelle.

Pour cette raison, l'Union des syndicats de Géorgie a fait une déclaration par laquelle elle a résolument protesté contre la situation avec la sécurité du travail qui s'est créée en Géorgie.

Les syndicats ont encore une fois appelé le gouvernement:

- à apporter des amendements au Code du travail qui garantissent sans délai la création de l'Inspection d'Etat de travail dotée de larges pouvoirs, prévus par les normes de l'Organisation internationale du travail,
- à adopter une loi sur la sécurité du travail et la protection de la santé des travailleurs, en accordant à l'inspection du travail le droit de contrôler toute entreprise publique ou privée, sans adresser un préavis à l'employeur.

### ***Kazakhstan: la commission tripartite nationale discute des relations de travail dans les régions***

La Commission tripartite nationale sur le dialogue social et les relations sociales et de travail, tenue le 4 juillet à Astana, a discuté des relations de travail dans les régions.

Kaïrat Aïtouganov, membre de la Commission, vice-président de la Fédération des syndicats de la République du Kazakhstan (FSRK), a informé les participants de la situation avec les conventions collectives dans les petites et moyennes

entreprises. Selon les syndicats, les garanties sociales restent inaccessibles pour les 68% des travailleurs de ces entreprises. En outre, l'administration des grandes entreprises utilisent souvent la location de personnel. Ces travailleurs ont des salaires de 35% plus bas que les ouvriers titulaires et sont privés d'allocations sociales.

Cependant, selon Aïtouganov, le mécontentement social est en baisse au Kazakhstan, on enregistre moins de conflits de travail. En 2014, il a eu 15 conflits de travail, alors qu'en 2015 il n'y en avait que 7 et en 2016, seulement 4.

### ***Kazakhstan: la jeunesse se prononce contre le terrorisme***

Le Conseil des jeunes de la FSRK a fait une déclaration, par laquelle il a exprimé ses condoléances aux parents et proches des victimes de l'attentat terroriste qui a eu lieu à Alma-Ata le 18 juillet 2016, et a condamné résolument le terrorisme au Kazakhstan et hors de ses frontières.

La déclaration souligne que le travail décent peut devenir notre réponse à la menace terroriste. La jeunesse apprécie la paix et l'ordre public qu'on a pu préserver dans le pays durant les années de l'indépendance. «Nous devons serrer nos rangs contre la menace terroriste et surmonter ensemble toutes les difficultés que traverse le Kazakhstan», est-il souligné dans le texte.

***Kirghizistan: l'inspection technique du travail suspend le fonctionnement de certaines entreprises***

L'Inspection technique de la Fédération des syndicats du Kirghizistan (FSK) a rendu publique les résultats de son contrôle de la sécurité du travail dans 146 organisations et entreprises du pays, au premier semestre de cette année.

Lors de ce contrôle, les inspecteurs ont relevé 559 violations des normes de la sécurité du travail. Ils ont délivré 111 prescriptions et déjà reçu 90 notifications attestant que ces irrégularités ont été corrigées dans les délais prescrits.

Dans cinq cas, à cause de la menace directe à la santé et à la vie des travailleurs, l'inspection a suspendu le fonctionnement de l'équipement, des machines et des mécanismes. 76 personnes ont été mises en examen pour la violation des normes de la sécurité du travail, cinq d'entre elles ont été relevées de leurs fonctions.

L'inspection a examiné 169 demandes et plaintes concernant la violation des droits des travailleurs dans le domaine de la sécurité du travail, 90% des demandes ont été réglées au profit des travailleurs.

Selon les calculs de l'inspection, la somme du dédommagement aux travailleurs est égale à plus de 30 millions soms (devise nationale).

***Moldova: les syndicats exigent l'augmentation du SMIG***

La Commission nationale pour les consultations et les négociations collectives a discuté à sa réunion, tenue le 26 juillet 2016, de la proposition de la Confédération nationale des syndicats de Moldova (CNSM) d'établir un SMIG unique pour tout le pays.

Selon la CNSM, le salaire minimum doit dépendre du salaire moyen dans l'économie du pays. Ce règlement est prévu par la Charte sociale européenne qui a été ratifiée par la Moldova. Conformément à la Charte, le SMIG doit être égal à au moins 60% du salaire moyen.

La Commission a proposé au ministères du Travail et des Finances de faire des calculs et de chiffrer les dépenses possibles liés à l'augmentation du SMIG.

***Moldova: la CNSM se prononce pour la baisse des impôts et contre l'augmentation des tarifs***

Le Comité confédéral de la CNSM a adopté la proposition sur les changements et les amendements à certaines lois concernant la fiscalité en 2017. En particulier, il s'est prononcé pour l'abaissement de 20%, à 5%, de la taxe sur la valeur ajoutée pour les vêtements et les chaussures d'enfant. Ces propositions des syndicats seront adressées au ministère des Finances.

Le 23 septembre 2016, la CNSM a fait une déclaration par laquelle elle a fait savoir que l'augmentation des tarifs pour le chauffage central amènera la baisse du niveau de vie et du pouvoir d'achat de la population, déjà éprouvée par la dévaluation de la monnaie nationale et l'inflation de 9,7% en 2015.

***Russie: les partenaires sociaux se prononcent contre les changements dans le système des pensions de retraite***

Les représentants des syndicats et des unions patronales à la Commission tripartite nationale ont fait le 13 juillet 2016 une déclaration, par laquelle ils se sont prononcés pour un moratoire dans la réforme des retraites.

La déclaration souligne que les médias continuent à discuter les problèmes du système des pensions de retraite, alors que les ministères et les différentes institutions font des propositions pour moderniser le système existant.

Les parties ont appelé à la manière prudente de s'y prendre, à tenir compte de l'expérience internationale, à renoncer aux approches hâtives et à étudier les changements possibles en liaison avec le développement de l'économie nationale.

Selon les partenaires sociaux les changements proposés peuvent ruiner la protection sociale de la popu-

lation et augmenter la charge fiscale sur le secteur privé, ce qui est en contradiction avec la politique, déclarée par le président de la Russie, qui vise à développer l'entreprise.

Pour cette raison, les parties se sont prononcées pour un moratoire sur la réforme des pensions de retraite et de l'assurance sociale obligatoire, jusqu'à la fin de l'an 2018.

***Russie: une rencontre de travail entre le Président russe et le leader syndical***

Une nouvelle rencontre de travail entre le président de la Russie Vladimir Poutine et le président de la FNPR Mikhaïl Chmakov a eu lieu le 30 août 2016. Lors de la rencontre, les interlocuteurs ont discuté des problèmes des arriérés de salaires.

Mikhaïl Chmakov a déclaré au président que les syndicats étaient préoccupés par l'accroissement des arriérés de salaires et a rappelé que la Russie avait ratifié la convention de l'OIT sur la protection des salaires. Dans cette optique, il paraît important d'apporter des changements au Code civil pour donner la priorité aux salaires par rapport à toute autre cotisation obligatoire, par exemple les versements aux Fonds sociaux et même les impôts.

Vladimir Poutine a soutenu la proposition du dirigeant de la FNPR de donner par la voie législative la priorité au salaire, surtout actuel-

lement, quand les difficultés économiques ne sont pas encore surmontées.

Tant que les salaires ne sont pas payés, il n'y aura pas d'impôts, a souligné le leader syndical.

### ***Tadjikistan: le nouveau Code du travail entre en vigueur***

Le parlement du Tadjikistan a approuvé le projet de nouveau Code du travail dans sa nouvelle rédaction. Le 23 juillet 2016, ce projet a été signé par le président de la République Emomali Rakhmon.

Au dire du vice-président de la Fédération des syndicats indépendants du Tadjikistan (FSIT) Ismoïl Faïzizoda, le nouveau Code définit par le menu la condition des télétravailleurs, des travailleurs par quarts, des fonctionnaires publics, des militaires, des membres des forces de l'ordre, des diplomates et d'autres catégories de salariés, qui n'étaient pas représentées dans l'ancien Code du travail.

Les propositions des syndicats ont aussi été prises en considération dans le Code. L'abrogation du contrat de travail sur l'initiative de l'employeur est dorénavant possible uniquement après l'avis du syndicat ou d'un autre représentant des travailleurs, cela quinze jours avant la rupture du contrat. Le syndicat, à son tour, doit informer par écrit l'employeur de sa position.

### ***Ukraine: la réunion du Bureau de la FSU à Kiev***

La réunion du Bureau de la Fédération des syndicats d'Ukraine, tenue le 19 juillet 2016 à Kiev, a examiné les effets de la Marche de protestation d'Ukraine contre l'augmentation des prix du gaz et des services communaux, qui a eu lieu à Kiev le 6 juillet. Plus de 50 000 représentants des syndicats, des collectifs de travail et des citoyens de toutes les régions du pays ont participé à la marche, aux meetings et aux rassemblements devant les sièges du gouvernement et du parlement. Lors de la rencontre avec le Premier ministre d'Ukraine Groïsmán, les syndicats ont remis au gouvernement leurs revendications, signées par 2 345 000 citoyens d'Ukraine.

Les syndicats ont exigé:

- d'organiser sans délai la réforme de la rémunération du travail ;
- d'établir à partir du premier octobre un SMIG garanti par l'Etat sur la base du minimum vital de 3067 grivnas par mois, et en même temps d'élever les pensions de retraite, les bourses d'études et d'autres allocations.

Comme résultat de cette rencontre, le Premier ministre a chargé les organes exécutifs d'élaborer les projets de lois pour reformer le système de rémunération du travail et d'organiser un groupe de travail pour préparer des propositions en vue de réviser les prix du gaz.

Le Présidium a aussi discuté les initiatives des syndicats pour le

7 octobre – Journée mondiale pour le travail décent et le 17 octobre – Journée de lutte contre la pauvreté. Il a été souligné que la FSU fera tout le nécessaire pour consolider les efforts de ses membres et marquer dignement ces dates importantes.

### ***Ukraine: la nouvelle convention collective générale est signée***

Une cérémonie officielle consacrée à la signature de la nouvelle convention collective générale pour les années 2016–2017 a eu lieu au siège du gouvernement le 23 août 2016.

Intervenant à cette cérémonie, Grigory Osovoy, président de la FSU, a souligné que la signature de cette convention marquait la fin d'un long et difficile processus de négociations collectives. Sa signature à la veille de la Journée de l'indépendance de l'Ukraine témoigne de la possibilité de consolidation entre partenaires sociaux – le pouvoir, le patronat et les salariés – au nom d'un avenir meilleur.

Les dirigeants des syndicats membres de la FSU et d'autres centrales syndicales nationales ont aussi assisté à la cérémonie et ont signé la convention.

### ***La Confédération des syndicats des travailleurs du commerce convoque son congrès***

La Confédération des syndicats des travailleurs du commerce, de la res-

tauration collective, des coopératives de consommation et d'autres formes d'entreprise a tenu son Conseil du 23 au 28 mai à Minsk (Biélarus). Les dirigeants des organisations membres d'Azerbaïdjan, de Biélarus, du Kirghizistan, de Moldova, du Tadjikistan, d'Ukraine et de Lettonie, ainsi que les invités, y ont pris part.

Le Conseil a discuté de la participation des syndicats membres de la Confédération à la campagne solidaire des syndicats de la CEI pour l'augmentation du SMIG jusqu'au minimum vital.

Valentina Mitrofanova, présidente de la Confédération, et d'autres membres du Conseil ont souligné dans leurs interventions que cette campagne, qui a dépassé le cap de dix ans, était devenue une composante importante de la lutte des syndicats pour le travail décent.

Malheureusement, ce but est atteint uniquement en Biélarus. Dans certains pays, le retard du SMIG par rapport au minimum vital a augmenté. Le salaire minimum garanti par l'Etat représente entre un tiers et un cinquième du minimum vital.

Le Conseil a pris la décision de poursuivre cette campagne dans le but de défendre les intérêts socio-économiques des travailleurs.

Le Conseil a décidé de convoquer le VIème congrès de la Confédération au troisième trimestre de l'an prochain à Moscou.

**PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL**  
**ET**  
**LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS**  
**42, LENINSKY PROSPECT**  
**119119, MOSCOU, RUSSIE**  
**TÉLÉFAX +7(495) 938-2155**  
**TÉLÉPHONE +7(495) 938-0112**  
**E-MAIL: [inter@vkp.ru](mailto:inter@vkp.ru)**  
**SITE INTERNET: [www.vkp.ru](http://www.vkp.ru);**

---

*LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,  
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.*

*SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS  
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,  
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.*

*LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:*

*LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE  
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;  
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;  
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE  
ET LA COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES  
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS  
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,  
D'AZERBAÏDJAN, DE BÉLARUS, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDOVA,  
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN ET D'UKRAÏNE,  
AINSI QUE 28 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.*

*LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE  
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS  
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DES ASSAMBLÉES INTERPARLEMENTAIRES DE LA CEI ET DE LA CEEA,  
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,  
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.*

*AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.*

*LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS  
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.*

*LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.  
MIKHAÏL CHAMAKOV EST LE PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.*

**CHER LECTEUR,**

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre,  
les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:  
[www.vkp.ru](http://www.vkp.ru)